

Planification stratégique

Notre historique

La Société de criminologie du Québec (SCQ) a été fondée, en juin 1960, par un groupe de personnes préoccupées par l'augmentation de la criminalité, par la nécessité d'assurer une meilleure protection publique et par le désir de mieux coordonner mais aussi d'humaniser l'intervention auprès des contrevenants¹ jeunes ou adultes.

Ces personnes venaient de tous les horizons : policiers et psychiatres, administrateurs de pénitenciers et éducateurs, universitaires et magistrats, membres du barreau et du clergé, intervenants d'organismes communautaires et citoyens. Tous avaient réalisé qu'un cadre favorable au dialogue et aux échanges, dans une perspective d'étude scientifique et de confrontation loyale d'opinions sur des sujets prêtant à controverse, était indispensable pour promouvoir la justice pénale. La création de la Société de criminologie s'est donc effectuée dans le but de concrétiser cette volonté.

Au fil des ans, la Société a ainsi consacré ses énergies à :

- Contribuer à l'évolution du système de justice pénale;
- Favoriser les débats et les échanges entre tous les intéressés à l'avancement de la justice pénale;
- Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants;
- Contribuer au développement d'approches communautaires tant sur le plan de la prévention que sur celui de l'intervention;
- Favoriser et encourager la recherche dans le domaine de la justice pénale et de la criminologie et réaliser des études ponctuelles.

Cependant, après 40 ans d'existence, la Société de criminologie du Québec décidait, au tournant du présent millénaire, de s'interroger sur la place qu'elle devait occuper en tant qu'interlocuteur dans le domaine de l'administration de la justice et, plus particulièrement, dans le domaine du droit pénal.

Une réflexion s'est d'abord amorcée au sein du conseil d'administration afin de revoir au besoin la mission de la Société de criminologie du Québec, de la situer quant à la vision qu'elle souhaiterait se donner à moyen terme et quant aux stratégies à mettre en oeuvre afin d'occuper une place importante dans le domaine de la justice pénale, au sein de la société québécoise.

Les résultats de cette réflexion font l'objet du présent document.

Notre structure

La Société de criminologie du Québec est un organisme sans but lucratif régi par une charte provinciale selon la troisième partie de la loi des compagnies.

Cette société est dirigée par un conseil d'administration de onze (11) membres, provenant de divers milieux de formation professionnelle reliés de proche ou de loin par l'intérêt qu'ils portent à la criminologie² comme science permettant de mieux étudier et comprendre la criminalité dans les sociétés démocratiques.

Depuis 1980, la Société de criminologie s'est dotée d'un prestigieux conseil consultatif. Les personnes qui y siègent représentent différents secteurs du système de justice pénale.

Le mode de financement des activités de la Société de criminologie du Québec est rendu possible par les cotisations professionnelles de ses membres, par les contributions de ses partenaires ainsi que par des subventions gouvernementales.

Le personnel permanent de la Société est logé à Montréal.

Notre mission

Mobiliser les personnes qui, intéressées par la criminologie, oeuvrent pour l'avancement de la justice pénale.

Notre vision

- accentuer au Québec notre crédibilité en tant qu'acteur et interlocuteur grâce à nos interventions touchant les enjeux relatifs à la criminalité;
- mettre en valeur et diffuser les meilleures pratiques professionnelles auprès du public et de nos partenaires;
- favoriser la concertation entre les membres de la Société de criminologie et la création de réseaux avec nos partenaires et le public, tant à l'échelle provinciale, nationale qu'internationale;
- offrir des produits résultant notamment de la recherche en criminologie;
- promouvoir un processus continu de gestion performante.

Nos valeurs

- La primauté de la personne lors de nos interventions et notre croyance en sa capacité de changement;
- la tolérance envers les gens et le respect de leurs opinions;
- une qualité de services et produits qui s'appuie sur le sens critique et la rigueur intellectuelle;
- une rigueur dans la conduite de dossiers et de projets;
- l'implication des membres, des partenaires et du public.

Nos stratégies

À l'égard de nos domaines d'interventions :

- promouvoir l'importance de la criminologie comme science auprès des décideurs;
- influencer les législateurs et leur suggérer des priorités d'action;
- informer le public sur différents sujets découlant de la science de la criminologie;
- sensibiliser les intervenants et les gestionnaires quant aux pratiques professionnelles les plus performantes.

À l'égard de nos membres et de nos partenaires :

- développer des instances de concertation;
- mettre à leur disposition des moyens d'approfondissement de leurs connaissances et d'amélioration de leurs pratiques professionnelles.

En tant qu'organisme de services :

- procéder à une planification et une réévaluation continue de nos activités;
- organiser nos ressources en vue d'un fonctionnement optimal.

1 Le genre masculin utilisé dans ce texte désigne aussi bien les hommes que les femmes.

2 Ensemble complexe de disciplines psychologiques, sociologiques, policières, judiciaires, criminologiques, médicales, génétiques, dans la mesure où elles envisagent la criminalité sous ses divers aspects.